



La traque sans Bercy des "Panama Papers"

LORSQUE, en avril, l'affaire des « Panama Papers » explose et que la liste de 214 000 sociétés offshore soupçonnées d'évasion fiscale est dévoilée, le ministre des Finances, Michel Sapin, annonce aussi sec : « *La France va, en application des conventions qui la lient à ses partenaires, solliciter la transmission du fichier "Panama Papers" »*. En réalité, et depuis plus d'un an, l'administration fiscale avait entre les mains de quoi retrouver un paquet de fraudeurs français passés par le Panama. Sauf que Bercy n'a jugé bon d'exhumer cette pépite qu'une fois le scandale connu. Digue !

Très chère balance

Tout commence lorsqu'un mystérieux informateur contacte la Direction nationale d'enquêtes fiscales (Dnef), à Bercy. Moyennant rétribution, il propose de filer au service un fichier d'un millier de sociétés offshore détenues par des Français, toutes clientes de Mossack Fonseca – le cabinet d'avocats panaméen dont les documents confidentiels piratés sont à l'origine de l'affaire des « Panama Papers ». Afin de vérifier que le fichier est authentique et que le jeu en vaut la chandelle, les limiers du fisc demandent à disposer d'un échantillon. L'informateur lâche une centaine de noms. Testé par les services, ce hors-d'œuvre est extrêmement prometteur. Contrairement aux 11,5 millions de documents sautés par Hollande, mais qui seront livrés en vrac sur Internet et donc très difficiles à exploiter, les données ultra-renseignées du fichier sont, elles, immédiatement utilisables. Y figurent le nom du trust, son bénéficiaire économique ou prétenom, le détenteur ultime... et l'identité de la banque mêlée à

la création des structures de sociétés offshore. Un trésor !

Pourtant, aucune suite n'est donnée. Motif : la balance réclame pas loin de 1 million d'euros en échange de ses bons et loyaux services. Or, lorsqu'il était ministre des Finances, en 2004, Sarkozy avait interdit à la Dnef, au nom de la morale (sic), de rémunérer ses informateurs. Une disposition que la commission des Finances de l'Assemblée, réunie le 10 novembre dernier, veut finalement réintroduire à titre expérimental pour deux ans. Et ce malgré la réticence de la Cour de cass, confirmée par le Conseil d'Etat, qui, dans son avis du 13 avril, explique que le fait de ne pas payer les aviseurs permet d'« éviter les alertes abusives et les malveillances ».

Un trésor à la clé USB

Nos voisins, eux, ne partagent pas cette pudeur. Les Britanniques et les Allemands ont acquis pour environ 1 million d'euros chacun les données sur leurs ressortissants proposées par le même aviseur. En Allemagne, le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a carrément industrialisé l'achat de fichiers. Onze clés USB volées à des banques, le plus souvent par d'anciens salariés, ont ainsi été achetées, pour un total de 18 millions d'euros. Avec un retour sur investissement évalué à 6 milliards pour le budget fédéral, 2,1 milliards pour le seul Land ! La délation, ça rapporte !

Parfois, la vertu aussi. Avant la publication (gratuite) des « Panama Papers », et sans payer de balances, Bercy avait récupéré, auprès de 724 évadés fiscaux, 3,8 milliards d'euros d'avoirs et 1,2 milliard de « droits et pénalités ». Vivement les « îles Vierges Papers » !

D. H. et C. L.

Royal veut électrocuter la spéculation